



## DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS\_2021DC0030

### OBJET : SEPE - CONCLUSION D'UNE CONVENTION 2021 AVEC L'ASSOCIATION LE JARDIN DU HAUT

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

**VU** les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la délibération n° CCAS\_202DL025 du conseil d'administration du 25 juin 2020, portant délégation du conseil d'administration au président et à la vice-présidente,

**CONSIDÉRANT** que la « semaine Petite Enfance » prévoit des animations d'éveil et de découverte du jeune enfant, sur l'année, par le biais de spectacles, de conférences, d'ateliers pour les enfants, avec une mise en place de ces événements dans les trois structures petite enfance : l'EAJE Île aux Enfants, l'EAJE Les Petits Gônes et le Relais Assistants Maternels.

**CONSIDÉRANT** que le thème de cette année est « le développement durable », et que dans ce cadre il apparaît opportun d'organiser des animations à la découverte de la biodiversité dans le jardin, à la découverte des plantes et graines, et de l'éducation à l'environnement en général en faveur des enfants accueillis dans les trois structures petite enfance.

**CONSIDÉRANT** que l'association Le Jardin du Haut, représentée par sa Présidente Mme Angeline Duparc-Place Charles Jocteur - 69960 CORBAS, peut assurer cette prestation et répond aux critères définis en terme de disponibilité.

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : De signer avec l'association Le Jardin du Haut, représentée par sa Présidente Mme Angeline Duparc-Place Charles Jocteur - 69960 CORBAS, une convention partenariale pour la mise en place d'animations, au bénéfice des enfants accueillis dans les trois structures petite enfance.

**ARTICLE 2** : Le calendrier des animations sera déterminé avec chaque structure entre mars et juillet 2021. Les ateliers auront lieu au Jardin du Haut ou au sein de la structure L'Île aux Enfants pour un des ateliers.

Adresses :

- Jardin du Haut-12 Chemin des Terreaux - 69960 CORBAS
- l'EAJE « l'Île aux Enfants » : 61-63 avenue de Corbetta - 69960 CORBAS

**ARTICLE 3** : Les prestations sont effectuées à titre gratuit.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Publié le



ID : 069-266910413-20210330-CCAS\_2021DC0030-AU